

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

19 JUIN 2017

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

PRÉSENTS

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY
(Bourg-Saint-Maurice)

Monsieur Gilles FLANDIN (Les Chapelles)

Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)

Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy Tarentaise)

Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT (Séez)

Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)

Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Patrick MARTIN,
Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Monsieur Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL, Claude MAHNANA, Messieurs Alain EMPRIN, Louis GARNIER,
Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Gilles MAZZEGA, Jean-Pierre MOREL, Eric MINORET, Fabien RAISSON,
Xavier TISSOT, Georges TRESALLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Luc PENNA

2017-36 COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELDARD, Président, indique que les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs des établissements publics de coopération intercommunale sont les mêmes que celles applicables aux communes (notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11, D. 2343-3 et D. 2343-5, du CGCT).

Il rappelle que le Président en exercice ne peut pas présider la séance de vote des comptes administratifs. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT). Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELDARD propose que l'assemblée désigne le Président de cette séance.

Monsieur Gérard MATTIS, Vice-président, est élu Président de la séance.

Monsieur Gérard MATTIS indique que les comptes administratifs 2016 du budget principal et de ses trois budgets annexes : abattoir, maison funéraire et transports, se résument par section comme suit :

	Budget Principal	Maison funéraire	Abattoir	Transports	TOTAL BUDGETS
--	------------------	------------------	----------	------------	---------------

Fonctionnement

Recettes	16 201 662.41 €	13 676.45 €	131 785.18 €	1 400 975.74 €	17 748 099.78 €
Dépenses	16 070 382.50 €	11 725.19 €	131 785.18 €	1 548 308.03 €	17 762 200.90 €
Reports +/- 2015	5 154 524.90 €			147 332.29 €	5 301 857.19 €

Investissement

Recettes	3 963 046.42 €	17 512.25 €	249 126.70 €		4 229 685.37 €
Dépenses	4 045 454.45 €	17 729.74 €	195 168.72 €		4 258 352.91 €
Reports +/- 2015	162 077.03 €	-3 939.27 €	42 922.96 €		201 060.72 €

Dès lors, le résultat consolidé pour l'exercice 2016, s'élève, tous budgets et toutes sections confondus, à 5 460 149.25 €.

Par ailleurs, il convient également de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :

Dépenses	759 082.50 €				759 082.50 €
Recettes	348 594.73 €				348 594.73 €

Ainsi, compte-tenu de ce qui a été précédemment exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver les comptes administratifs 2016 du budget principal et des budgets annexes, maison funéraire et transports et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD quitte la salle.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** les comptes administratifs 2016 pour le budget principal et les budgets annexes.
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser du budget principal

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

